

Les nouvelles règles du BSIF font des titres de créance liés aux infrastructures un actif essentiel pour les assureurs canadiens

Juin 2026

Abid Kazmi, vice-président, Solutions de risque institutionnelles

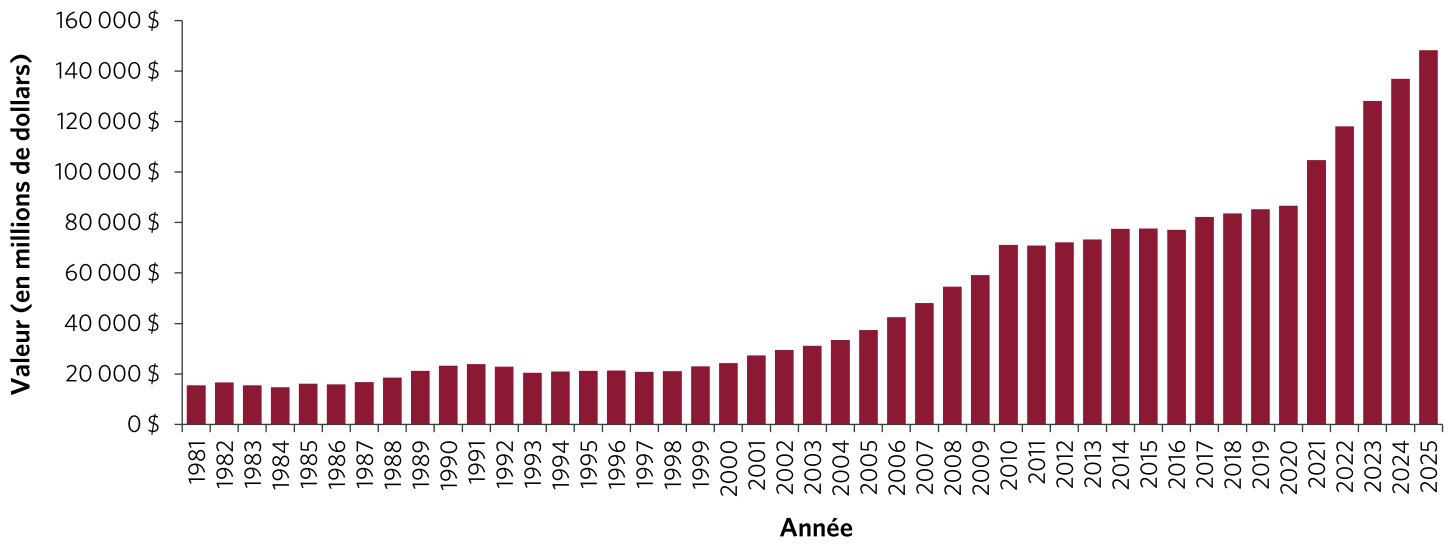


Principaux points à retenir

1. Les titres de créance liés aux infrastructures sont passés d'un placement spécialisé à une catégorie d'actifs de base. La catégorie offre un potentiel de diversification, des rendements stables et soutient des secteurs essentiels, comme l'énergie propre et les infrastructures numériques
2. Les politiques gouvernementales favorables créent des occasions uniques et opportunes d'investir dans les infrastructures institutionnelles. Les nouvelles règles du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) réduisent les besoins en capital pour les titres de créance canadiens non cotés liés aux infrastructures détenus par des sociétés d'assurance canadiennes, ce qui améliore considérablement l'efficacité du capital et le potentiel de rendement.
3. Les sociétés d'assurance sont invitées à examiner leurs portefeuilles et à envisager de faire appel à des partenaires experts pour maximiser les avantages de ces changements réglementaires et assurer une gouvernance rigoureuse.

Le Canada connaît une renaissance des infrastructures. La croissance rapide du secteur a créé une forte demande de capitaux, offrant aux investisseurs institutionnels de nombreuses occasions de participer.

Valeur des investissements annuels dans les infrastructures au Canada



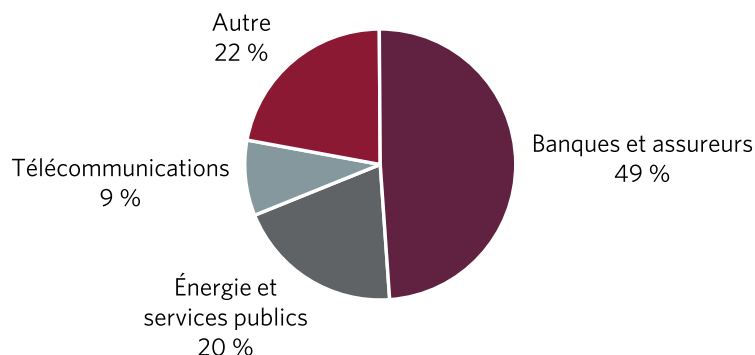
Source : Gouvernement du Canada, Centre de statistiques sur l'infrastructure, mai 2026. Les titres de créance liés aux infrastructures offrent des rendements stables sous forme de remboursements de dette, semblables à ceux des obligations classiques, avec une garantie supplémentaire provenant des contrats de revenus des actifs d'infrastructures sous-jacents ou d'une garantie physique. En revanche, les actions liées aux infrastructures offrent une participation dans ces actifs, ce qui peut comporter un risque plus élevé, mais aussi un potentiel de rendement supérieur.

Historiquement, les titres de créance liés aux infrastructures étaient considérés comme un placement spécialisé réservé aux prêteurs spécialisés et aux investisseurs prêts à composer avec leurs complexités. Aujourd'hui, ils sont devenus un pilier central des marchés financiers mondiaux, complétant la dette publique par ses caractéristiques uniques et sa capacité à répondre à des besoins sociétaux essentiels.

Les titres de créance liés aux infrastructures sont utilisés pour financer des actifs essentiels, comme les installations énergétiques, les réseaux de transport et les infrastructures de communications. Récemment, ils ont évolué pour soutenir la transition mondiale vers l'énergie propre et l'expansion des infrastructures numériques, comme les centres de données, qui soutiennent la croissance rapide de l'intelligence artificielle (IA). Cette catégorie d'actifs a aussi profité de la maturation des marchés financiers, de l'amélioration de la personnalisation et de l'accès, ainsi que de l'augmentation de la liquidité sur les marchés secondaires.

Aujourd'hui, les investisseurs qui se comparent aux indices d'obligations de sociétés canadiennes sont concentrés dans un nombre relativement restreint de titres des secteurs de la finance et de l'énergie. L'augmentation délibérée de l'exposition aux titres de créance publics et privés liés aux infrastructures élargit l'ensemble d'occasions, procurant ainsi de nombreux avantages aux portefeuilles.

Part approximative de l'univers des obligations de sociétés canadiennes à 1 à 5 ans

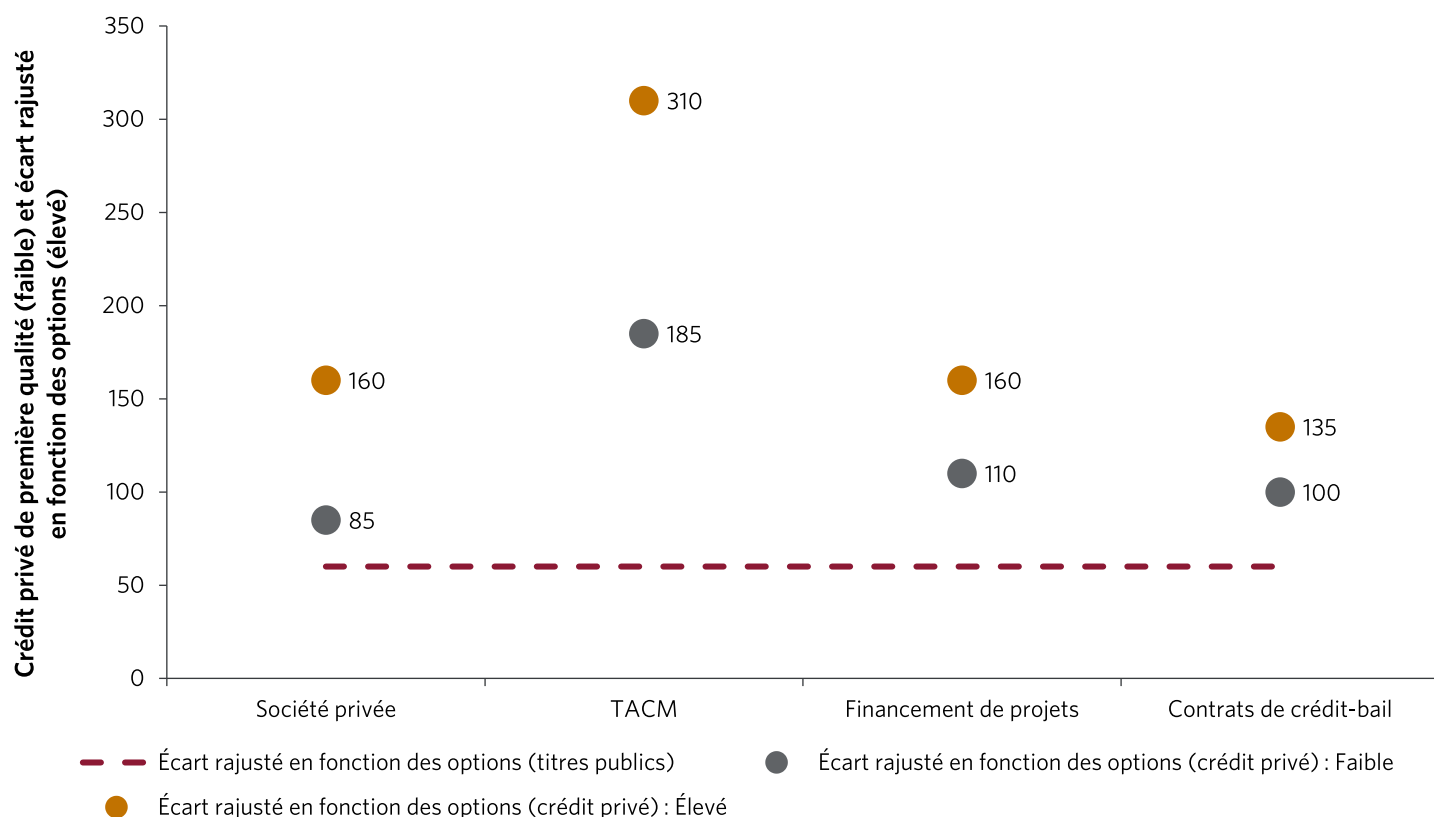


Source : Bloomberg, mai 2026.

Les titres de créance liés aux infrastructures ont attiré un plus grand nombre d'investisseurs institutionnels, en particulier des sociétés d'assurance, qui recherchent les avantages suivants :

- Diversification – faible corrélation avec les cycles de marché, chevauchement limité avec le crédit public et accès à un éventail plus large de contreparties et de secteurs que les titres à revenu fixe traditionnels
- Couverture du passif – offrent des flux de revenus prévisibles sur une vaste gamme de durées, et de nombreux actifs offrent des rendements indexés sur l'inflation ou à taux variable
- Rendements globaux – offrent des écarts de taux plus importants en raison de la prime d'illiquidité et de complexité sur les marchés privés
- Structures souples – taux variables et capacité d'investir à différentes étapes du cycle de vie d'un projet avec des profils risque-rendement différents
- Protection du crédit – taux de défaillance faible et recouvrements élevés soutenus par les gouvernements ou les contreparties réglementées, solides garanties et autres clauses financières restrictives ou protections structurelles
- Objectifs d'investissement durable – peuvent aider à atteindre les cibles de placement liées à l'investissement durable

Augmentation de l'écart rajusté en fonction des options des titres de créance privés de première qualité notés A (pb)



Source : « Investment Grade Private Credit: A Growing Force in Diversified Portfolios », Newberger Berman, avril 2026.

Remarques : Les sociétés privées comprennent les services financiers, les services publics et les FPI. Les TACM dépendent du type d'actif; les écarts de taux se sont élargis par le passé.

Le marché canadien, en particulier, est bien placé pour profiter de ces tendances; les facteurs favorables découlant des politiques créent un bassin de projets investissables. Les investisseurs institutionnels qui recherchent des rendements indexés sur l'inflation résilients, sur un large éventail de durées et en faible corrélation avec l'ensemble des marchés, pourraient profiter des titres de créance liés aux infrastructures. De plus, les titres de créance liés aux infrastructures appuient des objectifs sociétaux plus généraux, comme la durabilité environnementale et la réconciliation avec les communautés autochtones.

Considérations stratégiques pour les sociétés d'assurance canadiennes

Au Canada, les sociétés d'assurance détiennent de plus en plus de titres de créance liés aux infrastructures afin d'améliorer la diversification du risque du portefeuille, en particulier en ce qui a trait aux titres de créance de sociétés, et d'apparier les obligations liées au passif avec un revenu stable à long terme. De plus, le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) et le test du capital minimal (TCM) pour les sociétés d'assurance de dommages traitent les titres de créance canadiens cotés liés aux infrastructures de la même façon que les titres à revenu fixe de sociétés ouvertes.

Récemment, le BSIF a élargi cet avantage en annonçant des réductions des besoins en capital pour les titres de créance canadiens non cotés liés aux infrastructures détenus par des sociétés d'assurance de dommages. Ces changements sont en vigueur en date de juillet 2025 pour les sociétés d'assurance-vie et en date de février 2026 pour les sociétés d'assurance de dommages.

Sociétés d'assurance de dommages : Besoins en capital pour les titres de créance canadiens non cotés liés aux infrastructures

Facteur de risque de crédit précédent	Nouveau facteur de risque de crédit	Durée avant l'échéance
6 %	3 %	1 an ou moins
8 %	4 %	> 1 an jusqu'à 5 ans
10 %	5 %	Plus de 5 ans

Source : [BSIF](#), 24 février 2026.

Sociétés d'assurance-vie : Besoins en capital pour les titres de créance canadiens non cotés liés aux infrastructures et les capitaux propres

Facteur de risque de crédit précédent	Nouveau facteur de risque de crédit
6 %	3 %

Source : [BSFI](#), 3 juillet 2025.

Pour être admissible à la réduction des frais de capital ou de risque de marché, le placement dans une infrastructure doit satisfaire à des critères stricts, notamment la participation d'un organisme public, la structure de propriété et le type d'actif.

- Participation d'un organisme public : Cela comprend divers paliers de gouvernement canadien et autochtone, une agence ou une société qui les représente, ou un organisme de réglementation. La participation d'un organisme public est définie comme une participation de 10 %, le fait de garantir les revenus d'exploitation, d'être bénéficiaire du service d'infrastructure ou de participer à l'établissement du prix du service d'infrastructure.
- Activités de l'entité : Comprend l'exploitation d'un actif d'infrastructures, les participations dans une entité d'infrastructure ou la participation à la construction ou à l'entretien d'actifs d'infrastructures.
- Types d'actifs : Comprend les intérêts physiques, financiers ou de l'entité, utilisés directement ou indirectement à des fins d'infrastructure
- Structure de placement : Comprend les placements directs ou les coinvestissements et, avec une transparence appropriée, les fonds communs, les fiducies ou les structures d'accueil
- Limite : Les assureurs ne peuvent pas détenir plus de 20 % des fonds propres réglementaires dans des actifs d'infrastructures

Ces changements pourraient améliorer l'efficacité du capital des titres de créance liés aux infrastructures pour les sociétés d'assurance canadiennes et les inciter à maintenir ou à augmenter la pondération des infrastructures canadiennes, à condition que le placement soit conforme aux critères d'admissibilité.

La réduction des besoins en capital offre à la fois aux sociétés d'assurance de dommages et aux sociétés d'assurance-vie l'occasion d'optimiser l'utilisation des fonds propres et d'améliorer potentiellement les rendements. Les assureurs doivent examiner leurs portefeuilles en fonction des nouvelles exigences visant à maximiser l'efficacité du profil risque-rendement des actifs, tout en continuant de surveiller l'évolution du contexte réglementaire. Compte tenu de la complexité de la catégorie d'actifs, les assureurs doivent envisager des partenaires qui dirigent avec une diligence raisonnable rigoureuse, qui soutiennent les exigences en matière de production de rapports et qui assurent une solide gouvernance continue des placements.



À propos de Gestion globale d'actifs CIBC

Gestion globale d'actifs CIBC (GGA CIBC), la filiale de gestion d'actifs de la Banque CIBC, est l'un des plus importants gestionnaires d'actifs au Canada. Établie en 1972,¹ Gestion globale d'actifs CIBC offre une vaste gamme de solutions de placement, notamment des fonds communs de placement, des FNB, des solutions de portefeuille, des placements non traditionnels, des services de gestion discrétionnaire de placements pour les particuliers à valeur nette élevée et une gestion de portefeuille institutionnelle. Comptant des équipes partout au Canada et aux États-Unis, Gestion globale d'actifs CIBC offre des services à des particuliers à valeur nette élevée et à des clients institutionnels en Amérique du Nord ainsi qu'à des clients institutionnels partout dans le monde.

Communiquez avec nous en tout temps

Pour en savoir plus sur la façon dont les titres de créance liés aux infrastructures peuvent soutenir les priorités stratégiques de votre institution, veuillez communiquer avec votre représentant de Gestion globale d'actifs CIBC.

¹ Gestion globale d'actifs CIBC (auparavant connue sous le nom de TAL Gestion globale d'actifs inc.) a été fondée en 1972 en tant que société privée de gestion de placements. La Banque CIBC a acquis une participation en 1994, pour finalement détenir 100 % en 2001.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de Gestion globale d'actifs CIBC en date juin 2026, à moins d'indication contraire, et peuvent changer en tout temps. Gestion globale d'actifs CIBC n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à la mise à jour de ces opinions.

Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou qui y font référence, ou qui comprennent des termes comme « s'attendre à », « prévoir », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ou d'autres termes similaires. De plus, tous les énoncés qui peuvent être faits concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives et les éventuelles mesures futures prises par le fonds sont aussi des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne sont pas garants du rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats et les réalisations réels du fonds diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la conjoncture économique, la conjoncture des marchés et des entreprises en général, les fluctuations des prix des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les changements dans la réglementation gouvernementale et les événements catastrophiques. La liste ci-dessus des facteurs importants qui peuvent influencer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre des décisions de placement, nous vous invitons à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres. Gestion globale d'actifs CIBC ne s'engage pas, et décline expressément toute obligation, à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de Gestion globale d'actifs CIBC en date mai 2026, à moins d'indication contraire, et peuvent changer en tout temps. Gestion globale d'actifs CIBC n'assume aucune obligation ni responsabilité quant à la mise à jour de ces opinions. Ce document vise à donner des renseignements généraux et ne constitue aucunement des conseils financiers, fiscaux, juridiques, comptables ou de placement. Il ne doit être considéré ni comme des prévisions sur le rendement futur des marchés ni comme une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente des titres mentionnés. La situation personnelle de chacun et la conjoncture doivent être prises en compte dans une saine planification des placements. Toute personne voulant utiliser les renseignements contenus dans le présent document doit d'abord consulter son conseiller.

« Bloomberg® » est une marque de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur des indices (collectivement, « Bloomberg »), que Gestion globale d'actifs CIBC est autorisée à utiliser, à certaines fins, en vertu d'une licence. Bloomberg n'est pas affilié à Gestion globale d'actifs CIBC, et Bloomberg n'approuve, n'endosse, n'examine ni ne recommande les produits de Gestion globale d'actifs CIBC.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit de Gestion globale d'actifs CIBC. Le rendement passé peut ne pas se reproduire et n'est pas garant du rendement futur.

MC/MD Le logo CIBC et « Gestion globale d'actifs CIBC » sont des marques de la Banque CIBC, utilisées sous licence. Gestion globale d'actifs CIBC est une marque sous laquelle Gestion d'actifs CIBC inc. exerce ses activités.